



ELECTION D'UN SYNDIC OU D'UNE SYNDIQUE (1^{ER} TOUR)

PROCES - VERBAL

Le Bureau électoral, constatant :

- que seule la liste de l'Entente communale, comprenant le nom d'un candidat, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à pourvoir,

PROCLAME

Madame **Claudine Wyssa**, née le 10.11.1953, originaire de Crissier (VD), domiciliée au chemin du Cèdre 37, élue tacitement syndique de la Commune de Bussigny-près-Lausanne pour la législature 2006-2011.

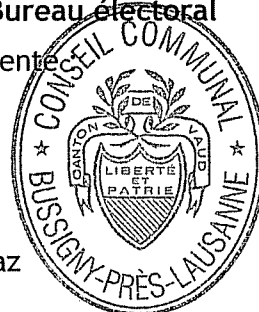
En application de l'arrêté de convocation du 2 février 2010 de la Préfecture du district de l'Ouest lausannois, le Bureau électoral demande l'annulation du scrutin populaire prévu le dimanche 11 avril 2010.

Pour le Bureau électoral

La présidente

Le secrétaire :

G. Crausaz



R. Pouly

Bussigny-près-Lausanne, le 23 mars 2010